



Maison d'Animation et des Loisirs

Une association de loisirs pour tous

Autorisation parentale 2022 / 2023

Je soussigné Monsieur, Madame, (NOM et prénom du/ de la responsable légal-e) de / des enfants :

NOM	Prénom

- Autorise mon / mes enfant(s) à participer aux activités de l'association M.A.L.
- Autorise la Maison d'Animation et des Loisirs à filmer et à photographier mon / mes enfant(s) lors d'activités dans ses locaux ou à l'extérieur et à utiliser ces images pour tous les supports de communication de la M.A.L. (réseaux sociaux, plaquettes, site Internet, M.A.L., expos...).
- M'engage à rembourser les honoraires médicaux éventuellement avancés par l'association en raison des soins engagés.
- Autorise la direction, en cas d'urgence médicale, à prendre toute mesure nécessaire d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale, rendue nécessaire par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou d'un service d'urgence.
- Décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des heures et des lieux où se déroulent les activités.
- Autorise mon enfant à quitter seul les lieux des activités organisées par la M.A.L. à la fin de chaque animation. Préciser quel(s) enfants sont concernés si ils ne le sont pas tous :
- Ne l'autorise pas à quitter seul les lieux des activités organisées par la M.A.L. et **m'engage à venir le chercher dès la fin de son activité**. Préciser quel(s) enfants sont concernés si ils ne le sont pas tous :

Personnes autorisées à prendre l'enfant :

NOM..... Prénom..... Lien de parenté :

Adresse Tél :

NOM..... Prénom..... Lien de parenté :

Adresse Tél :

Rappels et consignes

La responsabilité de l'association est engagée à partir du début du cours de votre enfant et uniquement jusqu'à la fin de celui-ci, dans les locaux de la M.A.L. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels. Afin de ne pas perturber le déroulement des ateliers, les séances devront être suivies régulièrement et les enfants devront arriver à l'heure. Aucune personne extérieure ne sera admise pendant les cours sans y être invitée.

Assurances

- J'atteste sur l'honneur avoir souscrit à une assurance « responsabilité civile »**
Une carte d'adhésion est délivrée lors du règlement de l'activité. Elle valide la garantie de notre assurance pour l'activité exercée.
- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche et déclare avoir pris connaissance des consignes de la structure et m'engage à les respecter.**

À Auray, le

Signature :

La collecte des renseignements ci-dessus fait l'objet d'une saisie dans la base de données de la Maison d'Animation et des Loisirs dans le cadre de votre demande d'adhésion et de vos inscriptions aux activités de l'association. Elles sont conservées pendant 5 ans. Conformément à la Loi Informatique et Liberté Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous pouvez exercer vos droits par courrier : Maison d'Animation et des Loisirs, 2 rue Auguste La Houllie, 56400 Auray, ou par mail : contact@mal-auray.org